République Française
Département de la Manche

Ville de Saint-Pair-Sur-Mer

VILLE DE SAINT-PAIR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS N°000833 du 22 mars 2023

La Présidente du CCAS de la Ville de Saint-Pair-Sur-Mer certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché jusqu'au 30/04/2023 et que la convocation avait été envoyée le 14/03/2023.

Objet :

CCAS : Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 et Débat d'Orientation Budgétaire 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de mars, à 18 heures 15, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de SAINT PAIR SUR MER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Annaïg LE JOSSIC, Présidente.

Etaient présents : Mme Annaïg LE JOSSIC, Mme Marlène LEBASLE, M. Thomas DI MAMBRO, M. Emmanuel PIEDNOIR, Mme Françoise PACEY GASPARI, M. Albert NOURY, Mme Geneviève LAISNEY, M. Philippe NIVIERE, Mme Françoise DE BOISHEBERT, M. Victor BINET, Mme Marie-José LINDEN

Etai(en)t représenté(s) : Mme Sylvie MARTIN-PERNELLE donne pouvoir à Mme Françoise PACEY GASPARI, Mme Sylvie GATE donne pouvoir à Mme Geneviève LAISNEY, M. Gérard DESMEULES donne pouvoir à Mme Marlène LEBASLE, M. Charles LEGENTIL donne pouvoir à M. Albert NOURY

Etai(en)t absent(s) excusés : M. Maxence MARMIEYSSE, Mme Julie KESHVADI

Secrétaire de séance : Mme Marlène LEBASLE

Le Débat d'Orientation Budgétaire est commenté par Mme LE JOSSIC, Présidente du CCAS, au vu du document joint.

Le Conseil d'Administration du CCAS
Procède
Au Débat d'Orientation Budgétaire 2023, ci-annexé.

REÇU LE
- 7 AVR. 2023
SOUS-PREFECTURE D'AVRANCHES

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

La Présidente

Annaïg LE JOSSIC

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-PAIR-SUR-MER (MANCHE)

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture d'Avranches
le 03/04/2023
et publication ou notification
du 07/04/2023

CCAS de la Ville de SAINT PAIR SUR MER

REÇU LE
- 7 AVR. 2023
SOUS-PREFECTURE D'AVRANCHES

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

(HORS EHPAD « Le Vallon »)

Préambule :

La loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la REpublique (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

Dans les communes de plus de 3500 habitants et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles devra être annexée au budget et au compte administratif. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

Aussi, l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi concerne les CCAS puisqu'il précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

Désormais, le Débat d'Orientation Budgétaire doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le débat ne devra pas seulement avoir lieu ; il devra également être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

La présentation de ce ***rapport d'orientation budgétaire*** *permet de mettre en avant la politique sociale de la Ville et les actions menées par le CCAS.*

BILAN 2022

I - Fonctionnement :

Dépenses :

→ Si nous comparons 2022 à 2021, nous remarquons que :

Type de dépenses en 2022	Montant des dépenses en 2022	Observations	Pour information, montant des dépenses sur cette ligne en 2021
Fêtes et cérémonies	15 630,35 € (Repas des Aînés)	. En raison de la pandémie Covid-19, le voyage ANCV Seniors en Vacances n'a pas eu lieu en 2022. . 10 présents ont été offerts aux centenaires de la commune, pour une somme totale de 400,00 €.	1 974,78 € (dont bons d'achat, en remplacement du Repas des Aînés annulé en raison de la crise sanitaire) (NB : En 2021, le voyage ANCV a également été annulé en raison de la pandémie)
Fournitures de petit équipement	442,80 €		305,02 €
Fournitures administratives	171,54 €		551,99 €
Contrats de prestations de services (*Présence Verte*)	5 042,71 €		9 246,86 €
Documentation	381,00 €		1 073,25 €

Type de dépenses en 2022	Montant des dépenses en 2022	Observations	Pour information, montant des dépenses sur cette ligne en 2021
Divers	140,00 €		0,00 €
Concours divers : *FAJ (1), FSL (2)...*	4 061,16 €		4 060,30 €
Autres services extérieurs (*Frais d'affranchissement*)	987,80 €		Non renseigné
Autres contributions obligatoires (*épicerie sociale du SIAS) (3)*	43 164,46 €	Soit 45 familles aidées, ce qui correspond à 73 personnes.	41 191,98 €
Secours d'urgence (régie + bons)	1 102,95 €		1 069,84 €
Aides (aides aux seniors, à la restauration scolaire et à l'accueil périscolaire, au sport, aides financières diverses)	8 006,75 €	16 familles aidées pour la restauration scolaire et l'accueil périscolaire, soit 24 enfants. 48 bons de 15 € délivrés pour le sport et les activités artistiques pour l'année scolaire 2022/2023. Aides pour le sport, la culture, les activités artistiques. 10 aides financières versées lors des Conseils d'Administration du CCAS, à hauteur de 2 654,74 € (ce qui correspond à 9 familles).	5 578,59 €

Type de dépenses en 2022	Montant des dépenses en 2022	Observations	Pour information, montant des dépenses sur cette ligne en 2021
Autres secours	0,00 €		0,00 €
Subventions aux associations	8 884,00 €		5 980,00 €

(1) **<u>Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)</u>** **:** Le Fonds d'Aide aux Jeunes a pour objectif, par des aides financières individuelles ou des actions collectives, de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté. Une subvention annuelle par habitant est versée par le CCAS. Le montant est déterminé par le Conseil Départemental (0,23 € / habitant en 2022).

(2) **<u>Fonds Solidarité Logement (FSL)</u>** **:** Le CCAS subventionne annuellement le FSL à hauteur de 0,70 € / habitant.

(3) Epicerie sociale du SIAS :

45 familles saint-pairaises ont bénéficié de l'épicerie sociale (sur 411 pour l'ensemble des communes du SIAS) (soit 73 St-Pairais(es) aidées(es), pour 770 personnes différentes aidées pour l'ensemble des communes du SIAS) (soit + 16,4 % par rapport à 2021).

Au total, 1 497 familles (2 864 personnes) ont été accueillies sur l'année.

Bilan en fonction des tranches de participation :

Tranche de participation	Nombre de familles concernées
5 %	23
10 %	1
15 %	4
20 %	6
30 %	6
40 %	5
Total..	**45**

En fonction de la composition familiale :

Composition familiale	Nombre de familles concernées
1 personne	30
2 personnes	5
3 personnes	7
4 personnes	3
5 personnes	0
6 personnes	0
Total..	**45**

En fonction de la fréquentation mensuelle :

Fréquentation mensuelle	Nombre de familles concernées
1 mois	16
2 mois	5
3 mois	4
4 mois	2
5 mois	1
6 mois	4
7 mois	2
8 mois	3
9 mois	0
10 mois	2
11 mois	0
12 mois	6
Total	**45**

Nous pouvons remarquer que :

→ La majorité des foyers ayant accès à l'épicerie sociale est composée d'une personne (66,67 %).

→ La majorité des bénéficiaires (51,11 %) règle une participation de 5 % pour ses achats.

→ L'accès à l'épicerie reste une aide très ponctuelle (accès 1 mois) pour le plus grand nombre.

Logements sociaux :

Fin décembre 2022, St-Pair comptait 570 demandes de logement social.

33 logements ont été attribués courant 2022, dont détail ci-après :

→ 1 de Manche Habitat, 4 de la SA Coutances-Granville, 28 de la SA La Rance (dont 27 nouvelles livraisons de la SA La Rance).

Ces logements sont répartis comme suit :

1 T2 individuel
6 T4 individuels
9 T2 collectifs
14 T3 collectifs
3 T4 collectifs

Plans « canicule » et « grand froid » :

	Nombre de personnes inscrites au 31 décembre 2022	Plan déclenché en 2022
Plan « canicule »	146	0 fois
Plan « grand froid »	90	0 fois

Mutuelle :

. MBA : voir bilan en annexe

. Mutuale : 6 adhésions

II - Investissement :

/

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Le Débat d'Orientation Budgétaire 2023 est commenté par Mme Annaïg LE JOSSIC, Présidente du CCAS, au vu du document joint.

Le Conseil d'Administration procède au Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2023, ci-dessous.

Suite au Bilan 2022, le Conseil d'Administration du CCAS procède au Débat d'Orientation Budgétaire 2023 :

I - Fonctionnement :

→ Dépenses :

1) Maintien des dépenses dorénavant traditionnelles pour le CCAS dans le cadre de la lutte contre la précarité et l'isolement :

Nature de l'aide	Budget prévisionnel 2023	Pour information, dépense 2022	Observations
Aide pour les bénéficiaires de la téléalarme « Présence Verte »	6 000,00 €	5 042,71 €	
Fêtes et cérémonies (Repas des Aînés + le cas échéant, voyage ANCV)	18 000,00 €	15 630,35 €	Pas de voyage ANCV organisé en 2022
Concours divers (cotisations FSL, FAJ…)	4 500,00 €	4 061,16 €	

Nature de l'aide	Budget prévisionnel 2023	Pour information, dépense 2022	Observations
Aide alimentaire par le biais de l'épicerie sociale	48 000,00 €	43 164,46 €	Une partie de la somme versée au SIAS correspond au fonctionnement, au prorata du nombre d'habitants de la commune ; l'autre partie est susceptible de varier en fonction du nombre de personnes qui fréquenteront l'épicerie en 2023.
Secours d'urgence et autres secours	5 000,00 €	1 102,95 €	
Aides (à la restauration scolaire et à l'accueil périscolaire, au sport, à la culture, aux activités artistiques, pour les activités éducatives scolaires, aides diverses attribuées lors des Conseils d'Administration du CCAS)	10 000,00 €	8 006,75 €	

2) <u>Remboursement frais budget Ville</u> :

Est inscrite au budget 2023 la somme de 35 500 € correspondant à la mise à disposition de 2 agents au sein du CCAS (Mme PUGI : 80 %, Mme MADELAINE : 40 %).

3) <u>Versement de subvention aux associations</u> :

Budget prévisionnel 2023 = 10 000,00 € (pour information, montant accordé en 2022 : 8 884,00 €)

4) <u>Construction de nouveaux logements sociaux</u> :

La Ville de Saint-Pair-sur-Mer poursuit sa politique d'action sociale via la construction future de 17 logements sociaux, rue Christophe Auguin, répartis comme suit :

14 logements collectifs : . 6 T2
. 8 T3

3 logements individuels T4

Bailleur social : SA HLM Coutances-Granville

Livraison prévue courant 2024.

REÇU LE
- 7 AVR. 2023
SOUS-PREFECTURE D'AVRANCHES

II - <u>Investissement</u> :

→ <u>Dépenses</u> :

Vélos électriques	:	2 000,00 €
Mobilier	:	1 500,00 €
Mobilier pour logements d'urgence	:	2 000,00 €

Le Conseil d'Administration, Après en avoir délibéré,

Adopte les orientations budgétaires ci-dessus.

La Présidente du CCAS,
A. LE JOSSIC

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-PAIR-SUR-MER (MANCHE)